

Communiqué de presse

Marseille, le 02/06/2015

Dans le droit fil de leurs missions respectives et des actions partagées au bénéfice du développement touristique et de l'attractivité économique des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) concrétisent, ce mardi 2 juin, leur partenariat solidaire.

Collaboration, mutualisation et communication

Ces trois piliers forment la base de la convention signée ce jour à l'Hôtel Amarante de Sainte Maxime (83) entre Maurice Brun, président de la CCIR Paca et Christian Mourisard, président de la FROTSI Paca. Objectif ? Optimiser l'accompagnement proposé aux professionnels du tourisme sur tout le territoire régional.

Pour ce faire, les deux parties s'engagent à renforcer leur travail conjoint, en amont, sur des projets communs et sur des thèmes essentiels au développement du tourisme et à la compétitivité des acteurs de la filière ; à assurer le suivi des actions menées en analysant les retombées économiques ; à valoriser auprès des professionnels les divers dispositifs déployés à leur rencontre sur des leviers de performance indéniables : Qualité, RSE, Innovation, Compétences, T.I.C...

« La mutualisation de nos actions poursuit l'objectif d'une coordination toujours plus efficace de l'accompagnement des professionnels du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Outre le fait que cette signature s'inscrit dans la dynamique nationale de réduction des dépenses publiques, j'y vois une prise de conscience partagée de l'importance d'avoir une approche de plus en plus qualitative de notre économie touristique. » - Maurice Brun, président de la CCI de région Paca

Des programmes clefs du développement touristique

Parmi les dispositifs mis en place par le réseau des CCI de Paca en lien avec les Offices de Tourisme de la région, et qui font l'objet du partenariat noué, on peut citer :

- Qualité Tourisme : à ce jour, 761 professionnels sont engagés dans cette démarche en Paca (452 « marqués » dont 41 Offices de Tourisme) ; ils affichent ainsi leur exigence en termes d'accueil et de service, valorisent leur établissement auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs
- Compéti'TIC Pros du tourisme : quelque 460 diagnostics ont été réalisés par les conseillers CCI dans le but de sensibiliser les hébergeurs au e-tourisme, de les aider à s'approprier les usages et outils numériques au service de leur activité

.../...



- Charte de Confiance : depuis le lancement de ce dispositif en 2014, incitant les HR à s'engager dans une gestion optimale des RH, 75 hôtels, hôtels-restaurants et hébergements de plein air ont signé ; 116 ont été accompagnés dans cette voie. En 2015, la Charte est ouverte aux traiteurs.
- Magestour : ce guide de gestion environnementale accompagne depuis 10 ans les hébergeurs en matière de performance durable (information, sensibilisation, conseil) afin de les aider à l'obtention de labels (Clef Verte, Ecolabel européen, Green Globe....)
- High Hospitality Academy / Esprit Client : déclinaison nationale de la charte Esprit Client initiée par la CCI Marseille Provence, adoptée en Pays d'Arles puis déployée dans le Var et le Vaucluse, le dispositif « HHA » de CCI France sensibilise toute la chaîne touristique d'un territoire (commerces de proximité, cafés, restaurants, lieux culturels, entreprises de services, établissements hôteliers...) de manière à maximiser l'attractivité en misant sur l'excellence de l'accueil.
- Formation : cet important volet du partenariat entre la CCIR et la FROTSI porte notamment sur le programme « Client plus » (aider à développer l'estime de soi des salariés d'établissements touristiques) et sur la maîtrise des langues par tous les acteurs en contact, à un moment donné, avec une clientèle touristique (du chauffeur de bus ou de taxi au centre de loisirs, en passant par le marchand de journaux, le musée, le centre médical ...).

« Contrat de Destination » : renfort de visibilité pour tout le territoire régional

La signature de la convention entre la CCIR et la FROTSI tombe à point nommé.

Fruits des Assises nationales du Tourisme menées en 2014, 20 destinations touristiques françaises ont été sélectionnées par le Gouvernement pour bénéficier d'un contrat leur assurant une forte promotion nationale et internationale.

Tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont concernés, certains doublement, grâce à 2 de ces « Contrats de destination » : les départements 04, 13, 83 et 84 représentent « Les Arts de Vivre en Provence » et les départements 04, 05, 06, 83 et 84 font partie du « Voyage dans les Alpes », lequel intègre aussi les territoires de Rhône-Alpes (26, 38, 73 et 74).

Plus d'informations très bientôt, à l'occasion du prochain Comité de Massif en présence des présidents des CCI de région et des préfets de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes